

PROTOCOLE D'INTIMIDATION ET VIOLENCE À L'ÉCOLE

Qu'est-ce que l'intimidation?

- C'est tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser ou opprimer ou ostraciser.

Nous pouvons reconnaître qu'il y a intimidation quand :

- les attitudes, les paroles ou les gestes négatifs sont répétés envers la personne cible et sont constants (rapprochés dans le temps);
- il y a déséquilibre de force physique, verbale ou sociale entre celui qui intimide et l'intimidé;
- il y a une différence entre les émotions ressenties par la personne qui intimide (excitation, sentiment de puissance, amusement sarcastique) et l'intimidé (peur, gêne, souffrance).

***Pour chaque dénonciation, l'adulte qui reçoit les dires de l'élève intimidé doit remplir le rapport (p.10) du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et le remettre à la T.E.S. ou à la direction.**

INTIMIDATION et/ou VIOLENCE	CONSÉQUENCES	MESURES D'AIDE <i>INTIMIDATEUR</i>	MESURES D'AIDE <i>INTIMIDÉ</i>
1 ^{re} dénonciation	-Rencontre élève/ t.e.s. ou direction -Appel aux parents t.e.s. ou direction -Envoi du 1 ^{er} avis (p.8) -Application code de vie de l'école (manquement majeur) -Ouverture d'un dossier (intimidation)	- Suivi quotidien par t.e.s. -Mise en place de mesures préventives -Suivi services complémentaires (si nécessaire)	-Suivi quotidien par t.e.s. -Mise en place de mesures préventives -Appel aux parents par la direction -Suivi services complémentaires (si nécessaire) -Ouverture d'un dossier d'aide
2 ^e dénonciation	-Rencontre élève/t.e.s. ou direction -Appel aux parents t.e.s. ou direction + rencontre pour contrat relationnel -Signature du contrat relationnel (p.12) -Envoi d'un 2 ^e avis (p.9) -Référence MAJF et/ou police	- Suivi quotidien par t.e.s. -Mise en place de mesures préventives -Suivi services complémentaires (si nécessaire) - Outils d'interventions à	-Suivi quotidien par t.e.s. -Mise en place de mesures préventives -Appel aux parents par la direction -Suivi services complémentaires (si

	<ul style="list-style-type: none"> -Application code de vie de l'école (manquement majeur) -Compilation dossier intimidation 	l'école (feuille de route)	<ul style="list-style-type: none"> nécessaire) -Compilation dans dossier d'aide
3 ^e dénonciation	<ul style="list-style-type: none"> -Rencontre élève/direction (t.e.s.) -Appel aux parents par la direction -Rencontre parent/dir./psy./élève -Élaboration d'un P.I. ou révision -Référence MAJF et/ou POLICE -Application code de vie de l'école (manquement majeur) <u>Possibilité de :</u> -Étude du dossier par CSA, intégration au CPA, transfert d'école, expulsion CS 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi quotidien t.e.s. -Mise en place de mesures préventives -Suivi services complémentaires (si nécessaire) - Révision outils d'interventions à l'école (feuille de route) 	<ul style="list-style-type: none"> -Suivi quotidien par t.e.s. -Mise en place de mesures préventives -Appel aux parents par la direction -Suivi services complémentaires (si nécessaire) -Compilation dans dossier d'aide
4 ^e dénonciation	<ul style="list-style-type: none"> -Rencontre élève/direction (t.e.s.) -Appel aux parents par la direction -Suspension immédiate de l'école -Signalement à la DPJ -Référence MAJF <u>et</u> POLICE -Transfert du dossier à la CSA. 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi quotidien t.e.s. -Mise en place de mesures préventives -Suivi services complémentaires (si nécessaire) - Révision outils d'interventions à l'école (feuille de route) 	<ul style="list-style-type: none"> -Suivi quotidien par t.e.s. -Mise en place de mesures préventives -Appel aux parents par la direction -Suivi services complémentaires (si nécessaire) -Compilation dans dossier d'aide